

de comité qui rappelle une bille de bois emportée par le courant avec 10,000 fourmis et ils voudraient donner aux députés de l'arrière-plan l'impression que chaque fourmi tient le gouvernail. Mais les fourmis n'ont rien à voir au gouvernail. Elles sont là pour rien. Nous sommes tous dans la même barque.

Tout ce que je veux dire, c'est que nous n'abordons pas le problème du fonctionnement efficace du Parlement. J'ai parlé à plusieurs députés libéraux de l'arrière-plan et ce que je dis aujourd'hui découle en grande partie de leurs réactions. Des deux côtés de la Chambre, les députés de l'arrière-plan partagent le même avis. Si le parti libéral actuellement au pouvoir peut améliorer les relations de travail parmi les députés, qu'il s'attaque à ce problème. Qu'il propose certaines idées qui répondront à cette impression des députés de l'arrière-plan. Donnez-leur quelque chose à espérer. Donnez-leur l'impression qu'ils participent au spectacle. Donnez-leur quelque chose de constructif à faire.

Les ministres disent que les comités discuteront une certaine mesure législative ou l'autre mais, après le travail du comité, les ministres ne lisent même pas le rapport. Ils n'y jettent même pas un coup d'œil. Ils en rient et les députés de l'arrière-plan le savent. Si vous voulez que le Parlement fonctionne, soyez pratiques. C'est une impression partagée par toute la Chambre. Il faut s'attaquer aux changements fondamentaux pour que le Parlement travaille mieux.

● (5.30 p.m.)

On n'en tient pas compte. Dans le pays tout entier, on s'efforce de neutraliser les efforts du Parlement. On convoque une conférence provinciale, le cabinet fédéral entre en pourparlers avec toutes les provinces et sort quelque conclusion toute faite sur la question. Celle-ci prendra peut-être la forme d'une motion présentée par le gouvernement, ce qui signifie qu'elle a été approuvée sur toute la ligne; personne, pas même les députés de l'arrière-ban, n'a rien à redire, même en réunion privée, à cette politique. Voilà ce que je me suis laissé dire.

Si nous voulons remettre de l'ordre dans certaines de ces choses, nous devons nous atteler à la besogne et trouver une solution. Sous sa forme actuelle et de la manière dont fonctionnent ses comités, le Parlement ne donne pas satisfaction. Nous ne retirons pas de nos parlementaires ce qu'ils ont de mieux à nous offrir.

J'aimerais maintenant évoquer une ou deux autres questions. D'abord, j'ai signalé ce matin au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing) qu'il y a beaucoup de choses dont il devrait avoir connaissance.

[M. Kindt.]

Il y a en particulier la pétition présentée par 324 habitants de Banff qui protestent contre la politique de baux du gouvernement. Qu'il me soit permis de lire à ce sujet un éditorial qui a paru dans le *Daily Herald* de Calgary du samedi 18 mars 1967. Il était ainsi conçu:

Les habitants des parcs nationaux de Banff et de Jasper sont en droit d'être troublés par les dernières nouvelles en provenance d'Ottawa. Le comité de la Chambre, chargé d'examiner la nouvelle politique proposée par le service des parcs du ministère fédéral du Nord en matière de baux dans nos parcs nationaux, a approuvé cette politique. En le faisant, il a rejeté les objections qui avaient été émises à l'égard de la nouvelle politique du gouvernement par les détenteurs de baux de ces deux parcs.

Aux termes de la nouvelle politique, des baux commerciaux seront accordés pour une période limitée de quarante-deux ans, sans que le locataire soit remboursé pour les améliorations qu'il aura apportées à la propriété quand le bail expirera. On donne vaguement l'assurance que le bail sera peut-être renouvelé aux termes d'un quelconque principe d'association, mais que le porteur de bail ne sera plus propriétaire de ses immeubles et des améliorations qu'il y aura effectuées. Comme un locataire peut vouloir se retirer des affaires et céder son entreprise commerciale avant que les quarante-deux ans soient écoulés, il se trouverait dans une situation difficile. Qui voudrait acheter son entreprise si le bail expirait dans quelques années? Qui veut investir dans une affaire dont la permanence n'est pas assurée? Et qui veut édifier une entreprise dont quelqu'un d'autre pourra s'emparer sans verser de compensation?

En outre, quels hommes d'affaires continueraient d'acquiescer les frais d'entretien afin de garder un ou des immeubles en parfait état au cours des dernières années du bail, sachant qu'on ne peut espérer un juste remboursement quand la propriété devra être cédée à quelqu'un d'autre sans compensation aucune quand arrivera la date inéluctable.

L'honorable Arthur Laing, le ministre responsable des parcs nationaux, n'a pas perdu le don qu'il a de semer l'inquiétude et le mécontentement chez les gens de ces deux grands parcs montagneux.

Même s'il a maintes fois protesté du contraire, lui et ses fonctionnaires d'Ottawa sont ancrés dans le principe désuet voulant que les parcs des montagnes doivent être préservés dans un état misérablement sauvage pour être transmis intacts—soit, à peu près vides de visiteurs—aux générations futures. Voilà qui est une négation du point de vue plus pratique voulant qu'on aménage dans une certaine mesure ces vastes régions à l'intention du nombre sans cesse croissant de visiteurs assoiffés de beautés naturelles.

A quoi sert-il d'avoir de beaux paysages s'il n'y a qu'une poignée de fortunés à s'y prélasser?

Les villes de Banff et de Jasper sont là pour y rester, on n'y peut rien. On ne peut non plus déplacer les chemins de fer et les autoroutes modernes qui traversent la région. Les gens veulent les emprunter pendant leurs vacances. Ils veulent trouver des hôtels, des motels, des terrains de campisme et des services dans la région. Ils veulent tout le confort moderne. Et qui est censé fournir ces choses? Pas le gouvernement, nous l'espérons. Ce sont des entreprises qu'il faut mener convenablement et les gouvernements sont rarement doués pour quoi que ce soit.